

**Ville de Luxembourg  
Direction de l'Architecte – Service Bâtiments**

**Avis de concours**

**Type de concours** : concours ouvert

**Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :**

**Date** : 10/10/2022 **Heure** : 10:00

**SECTION II: OBJET DU CONCOURS/DESCRIPTION DU PROJET**

**Intitulé attribué au concours/projet** : Concours européen d'architecture pour la reconversion et le développement de l'ancien abattoir à Hollerich dit "Schluechthaus"

**Description succincte** : Pour demain, la Ville de Luxembourg affirme à travers ce projet sa volonté de revitaliser le site des anciens abattoirs de Hollerich dit « Schluechthaus » et souhaite pour ce lieu :

- Offrir un espace de rencontre intergénérationnel et inclusif ;
- Développer des activités culturelles et associatives ;
- Conserver et développer les activités indoor de sports urbains, en complément des équipements extérieurs de la vallée de la Pétrusse ;
- Pérenniser et valoriser la pratique des graffs ;
- Valoriser le patrimoine bâti existant et protégé ;
- Articuler les quartiers alentours, existants et à venir, en créant un véritable lieu urbain (parc hybride)
- Être exemplaire quant aux choix environnementaux du projet.

Plus qu'un simple projet architectural évidemment novateur et emblématique, répondant au programme, règlementations, attentes et enjeux identifiés, la Ville de Luxembourg cherche un partenaire qui saura, à tra-vers son projet et les relations instaurées pour le développer et le faire murir, amplifier le souffle et l'énergie du devenir de ce lieu.

**SECTION III: CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Critères de sélection des participants** : L'architecte sera mandataire de l'équipe.

L'architecte (ou association momentanée d'architecte) devra remplir les critères minima de participation suivants :

- 1) un CA > 900 000,00.- €HT annuel pour les années 2021, 2020, 2019 ;
- 2) un minimum de 10 salariés en moyenne sur les 3 dernières années dont au moins 5 architectes. (Les stagiaires ne seront pas comptabilisés comme salariés) ;
- 3) 5 références réalisées de moins de 10 ans (livraison postérieure à septembre 2012) avec certificats de bonne exécution, dont :
  - 2 références réalisées en reconversion de site ou patrimoniale,
  - 3 références de projets d'échelles et/ou de programmations similaires ou comparables.
  - au moins une des 5 références doit être de caractère public pour un coût de construction supérieur à 30 millions

**SECTION IV: PROCÉDURE**

**Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels** : Les intéressés peuvent télécharger le programme général, le règlement du concours et les documents annexes du site [www.pmp.lu](http://www.pmp.lu).

## **SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **Autres informations :**

Conditions d'obtention du dossier: Les intéressés peuvent télécharger le programme général, le règlement du concours et les documents annexes du site [www.pmp.lu](http://www.pmp.lu).

Réception des projets : Les candidatures signées électroniquement sont à remettre exclusivement via le portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant l'heure fixée pour la réception des candidatures.

**Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. : 26/08/2022**

**La version intégrale de l'avis no 2201758 peut être consultée sur [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu)**